



Zone pastorale
méditerranéenne

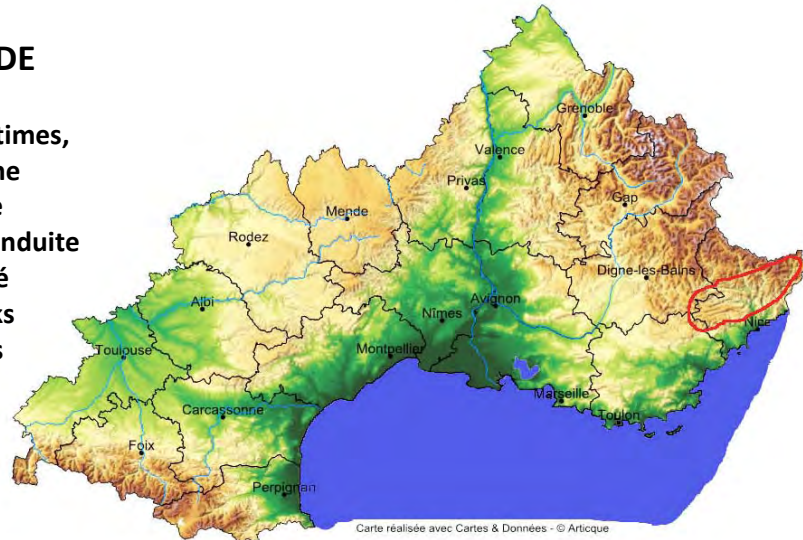


MARALPIN
Conjoncture
2014/2015

ALPES MARITIMES, OVIN SPECIALISÉ, GRAND PASTORAL

CAS TYPE OVINS VIANDE

Dans la zone des Alpes Maritimes, un élevage de 400 brebis. Une production d'agneaux variée d'agneaux semi finis. Une conduite très économe sur le distribué avec achat intégral des stocks fourragers. Un troupeau très fortement déployé sur parcours, en toutes saisons.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Ce type d'exploitation est localisé en zone montagnarde proche du littoral méditerranéen. C'est un système d'élevage spécialisé très pâturant, qui utilise d'importantes surfaces pastorales, le plus souvent en gardiennage, constituées de plusieurs « places » complémentaires et plus ou moins distantes. Les milieux utilisés sont très variés : landes, parcours, alpages avec des altitudes variant entre 500 m et 2 000 mètres. Selon la disponibilité en main d'œuvre familiale, la trajectoire d'installation et la capacité à mobiliser du foncier, la taille du troupeau varie de 200 à 500 brebis de race rustique locale (Mérinos d'Arles, Mourérous ou communes). Le plus souvent l'agnelage de printemps (fin d'hiver) est l'agnelage principal, voire l'unique, afin de profiter au mieux de la pousse de l'herbe printanière pour assurer la lactation et une partie de la croissance de l'agneau. Bien que toujours modérée, la durée d'hivernage en bergerie augmente avec l'altitude, dans ce cas l'agnelage de printemps ainsi que la mise à l'herbe sont plus tardifs. Faute de bâtiments suffisants et sans autoproduction de foin et de grain, ces éleveurs privilégient des modes d'élevages des agneaux à l'herbe, très économes sur le distribué, avec une production et des ventes d'agneaux semi finis, ou légers. La présence permanente de loup sur la zone pastorale oblige les éleveurs à mettre en place tous les moyens de protections nécessaires pour limiter les attaques et les pertes économiques dues aux prédateurs. Malgré tous les moyens de protection mis en œuvre les attaques sont inévitables et présentes la journée à cause d'une topographie et d'un embroussaillage des parcours ne permettant pas la surveillance totale du troupeau, ces attaques sont accrues et les pertes liées aux animaux disparus augmentent considérablement lors des intempéries (pluies, brouillard...).

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

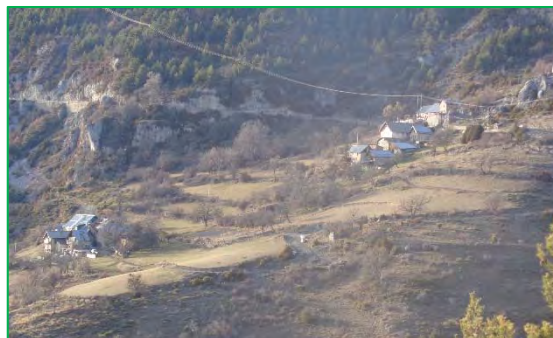
- 1,3 UMO, dont 0,3 berger salarié
- 400 Brebis ;
- Pas de surfaces cultivées mécanisables
- 480 ha de parcours individuels dont 120 ha pour l'estive individuelle.

Les produits et ventes

- 300 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau

LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

L'essentiel des surfaces pastorales utilisées sont stabilisées par des baux ou des conventions de pâturage avec les communes. Idéalement, une dizaine d'hectares est en propriété ce qui a permis d'y construire les bâtiments d'élevage et parfois la maison d'habitation. Les surfaces mécanisables sont inexistantes et le territoire pastoral utilisé très étendu est composé de milieux variés et en lien avec le fort gradient d'altitude qui le caractérise : des pelouses sèches alpines au maquis du littoral méditerranéen en passant par les milieux préalpins intermédiaires. L'estive individuelle, accessible par une petite transhumance à pied, est en général sur les hauteurs de l'exploitation, le recours à l'héliportage est indispensable pour le ravitaillement des cabanes pastorales situées à plus d'une heure de marche et occupées de fin juin à début octobre.



Ces surfaces pastorales sont situées dans des zones très touristiques (chemin de grande randonnée GR, parcours VTT, Parc national, Parc naturel régional et proximité des grandes agglomérations de la côte d'azur). La présence des chiens de protection y est parfois difficile à concilier avec les usagers de la nature entraînant souvent des conflits avec les randonneurs, vététistes ou encore chasseurs...

LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

L'éleveur travaille à temps plein sur son exploitation. Son ou sa conjointe l'aide pour l'administratif et éventuellement pour les gros chantiers sur le troupeau (tonte, prophylaxie...). Avec le gardiennage du troupeau en toutes saisons et quel que soit le temps, l'astreinte journalière est importante. La garde du troupeau est en général assurée par l'éleveur. Les conditions de travail déjà rudes se détériorent fortement quand il y a confrontation à des épisodes d'attaques par les loups. La surcharge de travail imposé par la mise en protection des troupeaux, et l'aide financière des moyens de protections proposés par l'Etat, permet à l'éleveur d'embaucher un berger pendant 3 mois de l'année, l'été, le troupeau étant gardé par le berger à l'estive. Le temps disponible de l'éleveur est alors consacré aux travaux saisonniers (curage des bergeries, débroussaillage...)

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Les bâtiments sont de dimensions modestes et de conceptions économes : pas de bâtiment en dur, une serre avec isolation de 300-400 m², servant de bergerie et un hangar/abri pour les stocks fourragers et le matériel. Le peu de matériel de l'exploitation est en propriété : un tracteur de 75 CV, un gyrobroyeur, une fourche à fumier, un épandeur, mais pas de chaîne de récolte des fourrages. Le matériel est acheté d'occasion. L'omniprésence du gardiennage limite les besoins en clôtures à des équipements mobiles. Une fourgonnette bétailière et un utilitaire tout terrain sont des équipements indispensables, ainsi qu'un parc de tri et de contention mobile. L'estive est divisée en plusieurs quartiers avec au minimum 2 cabanes ou abris d'appoint (tel que des caravanes) pour pouvoir dormir à proximité du troupeau afin de limiter les attaques de loups nocturnes. Les moyens de protection contre la prédation sont importants avec la présence de 2 à 5 chiens de protections (type montagne des Pyrénées ou berger d'Anatolie) des parcs de regroupement nocturne électrifié et un gardiennage permanent.



LE TROUPEAU

Le troupeau de 400 brebis de race commune est mené en race pure et en auto-renouvellement. Les béliers sont le plus souvent de race mérinos ou Mourerous. Avec une seule période d'agnelage de février à avril, l'organisation des agnelages est calée sur la pousse printanière de l'herbe, ce qui permet d'assurer la lactation sur de l'herbe de qualité. L'objectif du système de reproduction pratiqué est d'assurer une mise-bas par an et par femelle mise en lutte. Compte tenu de leur croissance à l'herbe relativement lente, les agnelles de renouvellement gardées sur le printemps sont mises en lutte tardivement, à l'âge de 18 mois. Cette mise à la reproduction tardive du renouvellement pèse sur la productivité économique globale du troupeau.

Les agneaux sont produits à l'herbe sont vendus entre 7 et 9 mois. Une fois le renouvellement trié, ils sont commercialisés semis fins, en vifs. Les ventes se font souvent en deux lots, par l'intermédiaire d'un négociant en bestiaux (éleveur ou opérateur commercial) qui viennent collecter les agneaux sur les alpages ou à la ferme. Le premier lot vendu est constitué d'agneaux mâles de plus de 35 kg vifs bien valorisés par la forte demande de la population maghrébine pour la fête de l'Aïd. Le deuxième lot est commercialisé un peu plus tard, il s'agit essentiellement des femelles qui ne sont pas gardées pour le renouvellement. Toutes les mises en marché se concentrent donc sur le second semestre de l'année.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent (EMP)

- 400 brebis soit 60 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 320 adultes mises en lutte
- 80 agnelles de renouvellement.
- 10 béliers,

Bilan de la reproduction

- 100 % des mises bas en février-Mars-Avril
- 72 % taux de mise bas
- 120 % taux de prolificité
- 15 % taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes

- 200 agneaux d'herbe de printemps semi-finis de type « tardons » vendus entre 32 et 38 kg vif et entre 7 et 9 mois d'âge

Productivité numérique

- 0,76 agneau par brebis EMP

Productivité pondérale

- 7,4 équivalent kg carcasse par brebis

Bilan des pertes dues au loup

- 28 agneaux
- 20 brebis

Conséquence des attaques de loup, le taux de renouvellement du troupeau (autour de 20 %) est plus élevé pour compenser les pertes annuelles dues aux attaques. Ce taux de renouvellement et la baisse de fertilité des brebis qui subissent des attaques durant la période de lutte impacte la productivité finale du troupeau. D'autant que viennent s'ajouter les agneaux prédatés dès la mise à l'herbe et pendant l'estive. Ces pertes sont en parties compensées par des indemnités. Tous les animaux ne sont pas retrouvés lors des attaques et plus particulièrement les agneaux qui sont plus facilement transportés par les loups.

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

Mois	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	
LOT DES MISES BAS DE PRINTEMPS		Mise en lutte 60 jours					Agnelages (300 mises bas)									Vente agneau
		Mise en lutte des agnelles âgées de 18 mois														

LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

Grâce à la pratique systématique du gardiennage en toutes saisons, le pâturage contribue très fortement à l'alimentation du troupeau et mobilise d'importantes surfaces pastorales variées en mettant à profit le gradient d'altitude. La distribution de ration de foin et de céréales aux brebis se limite à la période de mise bas et de lactation.

Les agneaux sont élevés sous leur mère et la suivent au pâturage puis à l'estive. Ils sont nourris exclusivement à l'herbe et n'ont aucune complémentation spécifique, ils sont vendus en l'état (semis finis) à la descente de l'estive. L'objectif est de ne pas avoir à finir des agneaux en bergerie ce qui nécessiterait de la place en bâtiment et surtout des achats d'aliments conséquents.

Dans ce type de système d'alimentation reposant quasi exclusivement sur la pâture de milieux pastoraux variés, prévoir des sécurités alimentaires est vital. Ces sécurités reposent d'abord sur un disponible pastoral qui doit être largement dimensionné aux besoins d'un troupeau en année climatique normale, ou selon les années sur des achats de foin supplémentaire pour faire face à un hivernage rallongé, à un manque de ressources pastorales ou à la neige.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part du distribué et de la pâture dans l'alimentation





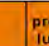


Bilan du distribué (par brebis)

- 180 kg de foin/brebis
- 25 kg de grain/brebis

Pas de concentré ni de fourrages grossiers distribués aux agneaux

Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC
 Attaque par les loups	Gestation		fin gesta	Agnelage / Lactation			vide		prepa lutte	lutte	Gestation		
Ressources mobilisées	Parcours d'hiver												
	PN et parcours printemps précoces												
	PARCOURS printemps												
	BAS D'ALPAGE												
	QUARTIER D'AOUT												
Les gestantes passent l'hiver dehors et rentrent en bergerie tous les soirs, complétement en fin de gestation et pour les mises bas			le troupeau (agneaux et mères) est sur la pousse de l'herbe des prairies ou parcours autour de la bergerie, il est rentré en bergerie la nuit.			A partir de juillet, brebis et agneaux pâturent le bas des alpages			A la descente d'estive, tous le troupeau est gardé sur les parcours se rapprochant de la bergerie				

LES SURFACES

La mise à l'herbe du troupeau est réalisée début avril sur des prairies ou parcours autour du bâtiment d'élevage, le troupeau est gardé la journée, agneaux et mères sont rentrés en bergerie la nuit jusqu'à la mi-mai (avec une complémentation). Le pâturage est composé de prairies naturelles ou de parcours à faible embroussaillage facilitant la circulation des agneaux et de leurs mères. Ces parcours sont régulièrement entretenus par broyage mécanique par l'exploitant.

A partir de fin mai la pousse de l'herbe permet de garder le troupeau un peu plus en altitude sur des landes et parcours plus embroussaillés (genets cendrés ou buis) et au relief plus prononcé. L'éleveur garde le troupeau la journée. La nuit le troupeau reste à l'extérieur et n'est plus ramené en bergerie. L'éleveur utilise des filets électrifiés pour le parcage des animaux. 2 à 4 chiens de protection en assurent la surveillance nocturne. Ces pâturages sont utilisés jusqu'à fin juin.

A partir de juillet, brebis et agneaux pâturent le bas des alpages, milieux parfois embroussaillés qui ne facilitent pas la surveillance du troupeau la journée. La nuit les animaux sont fermés en clôtures électrifiées à proximité de la cabane pastorale principale. Un parc de tri est parfois aménagé près de la couchade afin de compter le plus souvent les animaux confrontés aux prédateurs.

Le pâturage proche de la cabane est en général de la pelouse d'altitude ce qui permet à l'éleveur ou berger salarié de mieux surveiller le troupeau. Le quartier d'Août, est la zone pastorale la plus haute en altitude (1800-2000m), constitué de pelouse. Historiquement le troupeau était lâché et en couchade libre à son sommet. Mais la présence des loups ne permet plus de laisser les brebis et les agneaux libres sur l'alpage la nuit malgré la présence des chiens de protection. Le troupeau est soit ramené pour la nuit à proximité de la cabane principale, ce qui amène à dégrader le pâturage à cause du piétinement et du passage répété des ovins, soit il est installé une cabane d'appoint (caravane, chalet) sur le quartier d'Août afin que les animaux dorment à proximité de l'abri du berger, toujours en parc électrifié et avec les chiens de protection. La réussite de l'estive qui permet la reconstitution des réserves corporelles des brebis et qui se termine par la lutte principale, est une période clé pour l'alimentation du troupeau.

A l'automne, le troupeau constitué des brebis et des agnelles du printemps regagne les quartiers plus embroussaillés de bas d'alpage pour finir en décembre sur les pâturages à proximité du bâtiment d'élevage pour prévenir d'éventuelles chutes de neige. C'est une période très critique où se déroule la lutte unique sur des animaux particulièrement sensibles alors que le risque d'attaque est plus important (phase d'apprentissage des louveteaux) et avec des conditions climatiques qui augmentent le risque (brouillard, pluie..).



EN QUELQUES CHIFFRES

- **Fertilisation** : Pas de fertilisation des surfaces.
- **Chargement moyen des surfaces** : 0,12 UGB/ha de SFT.
- **Surfaces pastorales par brebis** : 1,2 ha de parcours / brebis.
- **Valeur pastorale moyenne des parcours** : 160 journées brebis / ha

LE BILAN ÉCONOMIQUE 2014/2015

Le compte de résultat

	2014	2015	% évolution 2014/2015
PRODUITS	70 200 €	74 600 €	6%
Produits ovins	24 199 €	24 199 €	0%
Dont vente agneaux	18 729 €	18 729 €	0%
Dont autres produits	5 770 €	5 770 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-300 €	-300 €	0%
Aides et soutiens de la PAC	45 979 €	50 378 €	10%
Dont aides découplées	14 402 €	24 000 €	67%
Dont aide ovine	9 640 €	8 100 €	27%
Dont ICHN	14 437 €	18 278 €	0%
Dont MAEC	0 €	0 €	-
Dont PHAE	7 500 €	0 €	-100%
CHARGES	41 400 €	41 000 €	-1%
Charges opérationnelles ovines	19 692 €	19 937 €	1%
Dont charges d'alimentation	13 874 €	14 069 €	1%
Dont charges de SFP	0 €	0 €	0%
Dont charges diverses	5 818 €	5 868 €	1%
Charges opérationnelles végétales	0 €	0 €	0%
Dont charges céréales	0 €	0 €	0%
Charges structure hors amortissements et frais financiers	14 100 €	13 400 €	-5%
Amortissement et frais financiers	7 621 €	7 621 €	0%
Annuité des emprunts	1 965 €	1 965 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	36 400 €	41 200 €	13%
REVENU DISPONIBLE	34 400 €	39 200 €	14%
RESULTAT COURANT	28 800 €	33 600 €	17%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2014	% évolution 2014/2015
Effectif brebis	400	0.0%
Agneaux produits / brebis	0.73	0.0%
Valorisation moyenne de l'agneau	95 €	0.0%
Produit brut hors aides / brebis	61 €	0.0%
Charges opérationnelles / brebis	49 €	1.2%
Dont alimentation directe / brebis	35 €	1.4%
Dont surfaces fourragères / brebis	0 €	0.0%
Dont frais divers / brebis	15 €	0.9%
Marge brute hors aides / brebis	22 €	-2.7%

	2014	% évolution 2014/2015
Charges structure / ha SAU	NC	
Charges structure / brebis	54 €	-3%
Aides / produit brut	66%	2%
EBE / produit brut	52%	55%
Annuité / EBE	5%	5%
Revenu disponible / UMO	34 400 €	14%
Résultat courant / UMO	28 800 €	17%

Toutes les conséquences économiques liées à la présence permanente de loups ont été intégrées dans le compte de résultat 2014/2015. Elles correspondent à la situation stabilisée décrite dans ce cas type. Mais en situation réelle rien n'est jamais stabilisé, et des phénomènes d'augmentation de la fréquence des attaques, ou encore de forte surmortalité sur une attaque, peuvent rapidement déstabiliser le fonctionnement du système. Cette incertitude permanente réduit les marges de manœuvre de l'éleveur et complexifie fortement le pilotage par l'éleveur de son système d'exploitation.

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçus au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » pour les surfaces de parcours que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 360 ha admissibles pour 480 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- l'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il n'y a pas de MAEC engagée.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Ces élevages sont confrontés à de fortes contraintes humaines : temps de présence important au troupeau notamment pour le gardiennage, aléa foncier et climatique, ventes en dehors de toutes structures organisées, isolement, difficultés à respecter certaines exigences de la PAC... A cela s'ajoute une exposition très prononcée aux risques de prédation avec une durée de pâturage très importante et une utilisation de milieux peu ouverts et souvent assez isolés.



Ce système est dépendant du débouché commercial de l'aïd dont l'avancée chaque année de la date risque de réduire la valorisation des agneaux mâles. Ces élevages sont aussi bien placés pour produire des femelles de reproduction à des prix compétitifs, ce qui permet une diversification des débouchés. Même si ce système cumule des handicaps techniques (alimentation achetée, place en bergerie...) la vente directe est envisagée par certains soit sur des petits troupeaux (200 brebis) soit pour des dimensions plus importantes avec la participation du conjoint.

En dépit des fortes contraintes humaines qu'il peut générer, ce système est souvent une base d'installation pour des jeunes bergers n'ayant guère de moyens financiers pour démarrer dans l'élevage. En effet, les faibles besoins en investissement, notamment en matériel, et en surfaces fourragères mécanisables (toujours plus difficile à louer que du parcours), font de ce système une alternative très fréquente pour des installations hors cadre familial. Il permet, au prix de conditions de travail difficiles, de s'adapter à des conditions d'installation précaires, en attendant de trouver des places plus confortables et de se sédentariser au bout de quelques années (phase de stabilisation). Ce type d'exploitation peut aussi résulter de l'agrandissement d'une exploitation préalpine classique par des ajouts de surfaces pastorales très conséquentes. Dans ce cas la présence de matériel pour la fauche de l'herbe printanière excédentaire est fréquente. La mise en place des DPB risque de rendre l'accès au foncier plus délicat.

PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
 Avril 2016 – Référence Idele : 00 16 602 002 – Réalisation : Isabelle Guigue
 Crédit photos : Fonds photos MRE PACA et CERPAM. Benoît ESMENGLAUD, CA 06

Ont contribué à ce dossier :

Benoît ESMENGLAUD – Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
 Jean Pierre MARY – Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence
 Rémi LECONTE – Maison Régionale de l'Élevage
 Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Ce document est téléchargeable sur les sites : www.idele.fr, www.paca.chambres-agriculture.fr, www.evise.fr, www.synagri.com

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et du conseil régional de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

